

THAÏLANDE

Les droits humains doivent être au centre de l'action du gouvernement

Index AI : ASA 39/011/2004

ÉFAI

**Embargo : mercredi 21 juillet 2004
(05 h 00 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À l'issue de sa visite en Thaïlande, Irene Khan, secrétaire général d'Amnesty International, a reconnu que des progrès avaient été accomplis dans le domaine des droits humains depuis une dizaine d'années par ce pays, soulignant néanmoins l'existence d'un certain nombre de problèmes graves, devant être traités de toute urgence.

« L'adoption d'une Constitution progressiste, la ratification de certains traités relatifs à la protection des droits humains, ainsi que diverses mesures visant à protéger ces droits, sont autant d'événements remarquables, a dit Irene Khan, mais ces initiatives se heurtent, dans la pratique, au climat d'impunité qui continue de régner et qui permet aux atteintes aux droits humains de se perpétuer. »

« Les garanties relatives aux droits humains doivent se traduire par des actes concrets, visant à assurer la justice pour tous. »

En Thaïlande, Amnesty International œuvre depuis des années en étroite collaboration avec la société civile thaïlandaise, les organisations de défense des droits humains et les victimes d'atteintes aux droits fondamentaux. « Nous nous faisons l'écho de leurs préoccupations, a expliqué Irene Khan, en demandant que les responsabilités soient clairement établies et que les militants soient protégés, et en insistant pour que le maintien de l'ordre et les politiques sociales se fassent dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine. »

Amnesty International demande au gouvernement d'agir avec fermeté pour que les agents des pouvoirs publics soient, le cas échéant, tenus responsables des violations des droits humains passées et présentes.

Ces trois dernières années, 16 militants ont été tués ou ont « disparu », et des restrictions ont été mises au droit de

manifestier et à la liberté d'expression. Des informations faisant état d'actes de torture et de mauvais traitements, ainsi que des allégations, selon lesquelles des personnes auraient été tuées en toute illégalité ou auraient « disparu », nous sont également parvenues. Ces actes se seraient produits dans le cadre de la guerre contre la drogue, l'an dernier, et lors des troubles qui secouent actuellement le sud du pays.

Amnesty International reconnaît que le gouvernement a le devoir de garantir la sécurité. Toute action menée par les autorités doit cependant être intégralement conforme aux obligations relatives aux droits humains librement contractées par la Thaïlande en tant qu'État souverain.

« Dans la conjoncture délicate qui prévaut dans les provinces de Yala, Songkla, Pattani et Narathiwat, les droits humains doivent être protégés avec une attention d'autant plus grande », a déclaré Irene Khan.

« Il est du devoir du gouvernement de veiller à ce que justice soit faite, que les responsables des atteintes soit des agents de l'État ou des acteurs non étatiques, a poursuivi la secrétaire général d'Amnesty International. Il est également dans l'intérêt du gouvernement de veiller à ce que les membres de ses organes d'application des lois et de ses forces de sécurité soient au-dessus de tout soupçon. Or, pour cela, il faut que toutes les allégations d'atteintes aux droits humains fassent l'objet d'enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales, et que leurs auteurs éventuels soient traduits en justice. »

« Le droit à l'information est l'un des piliers de la démocratie. La vérité et la justice vont de paire. Or, des zones d'ombre subsistent aujourd'hui en Thaïlande dans ces deux domaines. »

Le gouvernement a mis en place plusieurs commissions, chargées d'enquêter sur les homicides perpétrés dans le cadre de la guerre contre la drogue. Une autre commission a été chargée d'enquêter sur les événements du 28 avril 2004. Les conclusions et les recommandations éventuelles de ces organismes risquent cependant d'être hypothéquées par leur manque d'indépendance et d'impartialité, ainsi que par l'insuffisante transparence de leur fonctionnement.

Selon certaines informations, l'utilisation de « listes noires » de suspects, lors de la

guerre contre la drogue et dans le cadre de la répression des troubles survenus dans le sud du pays, donnerait lieu à des tentatives d'extorsion de fonds et à divers autres abus, et créerait un sentiment général d'insécurité. Le gouvernement a la responsabilité de protéger la population des atteintes aux droits humains auxquelles pourrait donner lieu l'usage de telles listes.

« *Dire que les personnes qui figurent sur ces listes sont des suspects n'est pas une excuse*, a affirmé Irene Khan. *Le gouvernement doit protéger les droits des coupables, s'il ne veut pas mettre en péril ceux des innocents.* »

« *Il ne suffit pas de s'attaquer aux abus après qu'ils ont été commis*, a-t-elle rappelé. *Le gouvernement doit également intégrer les principes et les démarches relatives aux droits humains dans sa politique sociale et de maintien de l'ordre.* »

« *Nous ne sous-estimons pas les problèmes que posent pour le pays la prolifération des stupéfiants, les troubles dans le sud et l'épidémie de sida. Pour chacun de ces problèmes, toutefois, la meilleure stratégie à long terme est nécessairement fondée sur une démarche privilégiant le respect et la protection des droits fondamentaux de tous. Une politique « coup de poing » peut être tentante et rencontrer un écho favorable parmi la population, mais l'expérience montre que les options de ce genre ne sont pas viables sur la durée.* »

Irene Khan se félicite de certaines mesures adoptées par les autorités, telles que la mise en place d'une Commission nationale des droits humains et d'un Service pour la protection des droits et des libertés au sein du ministère de la Justice.

Amnesty International se réjouit également des initiatives de réforme pénale visant à réduire la surpopulation aigüe dont souffrent les prisons, en privilégiant la réinsertion des auteurs d'atteintes à la législation sur les stupéfiants et les solutions alternatives à la prison pour les jeunes délinquants.

« *La Thaïlande a joué par le passé un rôle constructif dans la promotion des droits humains au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)*, a rappelé Irene Khan. *Elle doit continuer.* »

Le gouvernement du Royaume de Thaïlande est favorable à la mise en place d'un mécanisme de protection des droits

humains propre à l'ANASE. Il doit user activement de son influence pour qu'un tel mécanisme voie le jour. Il doit également presser le Myanmar d'apporter une solution aux graves atteintes aux droits humains perpétrées depuis des années sur son territoire, et encourager l'Indonésie à autoriser les organisations humanitaires et de défense des droits humains à se rendre dans l'Aceh.

« *Le message que nous adressons au gouvernement est simple*, a conclu la secrétaire général d'Amnesty International. *Il doit placer les droits humains au cœur de sa politique, intérieure comme étrangère.* » ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>